



Service des formations professionnalisées

# MASTER 1

## **JURISTE D'ENTREPRISE**

UE4 Transmission de l'entreprise  
(Cours de Mme Rieubernet et de M. Cordelier)

**15 décembre 2016**

**9h30 - 11h**

---

Le code de commerce et le code civil sont autorisés.

Année universitaire 2016-2017

Session 1

**UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE**

2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98  
[www.ut-capitole.fr](http://www.ut-capitole.fr)

Monsieur INVESTAUR vient de quitter son poste de chef d'atelier au sein de la société BUSAIR. Il souhaite débiter une nouvelle phase dans sa carrière professionnelle. Avec son indemnité de départ en poche, il envisage de faire l'acquisition d'une entreprise de vente et de réparation de matériels et d'outillages pour le jardin.

Un ami vient de lui annoncer que son beau-père, Monsieur NORWIL, souhaiterait partir à la retraite en cédant les 60 % des parts sociales qu'il détient dans la SARL MOTORGARDEN et en quittant ses fonctions de gérant. Cette société exerce l'activité correspondant parfaitement au projet de reconversion souhaité par Monsieur INVESTAUR.

D'après les premiers renseignements obtenus :

- d'autres candidats sont intéressés pour la reprise de cette participation ;
- un associé a fait savoir qu'il ne veut pas que des tierces personnes entrent dans le capital social de la société SARL MOTORGARDEN ;
- parmi les trois salariés de cette société, la secrétaire menace de porter plainte pour harcèlement moral contre l'un des cogérants alors que ce dernier projette de la licencier pour cause réelle et sérieuse en raison de ses retards répétés ;
- Monsieur NORWIL est titulaire d'un compte courant d'associé et serait tenu par une clause dite de « sortie conjointe ».

Novice en la matière, Monsieur INVESTAUR voudrait tout d'abord connaître les principales étapes à suivre pour mener jusqu'à son terme ce projet d'acquisition des titres de la société SARL MOTORGARDEN (10 points).

Ensuite, il vous demande plus spécialement si les informations précises qu'il a obtenues seraient de nature à contrarier son projet et, dans l'affirmative, s'il existe des mesures juridiques à envisager pour les contourner ou en neutraliser les effets (10 points).